

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
04/02/2021

Dossier complet le :
04/02/2021

N° d'enregistrement :
P_2021_10688

1. Intitulé du projet

Restauration de la lande à Bruyère de l'Ouest par réduction de la surface enrésinée - Station Botanique à Bruyère de l'Ouest - Communes de Saint-Sauveur et Saint-Laurent-Médoc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Gironde

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CARDONNEL Sylvain - Garde gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles

RCS / SIRET

2 2 3 3 0 0 0 1 3 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°c	Restauration d'une zone de lande à Bruyère de l'ouest Erica erigena, par réduction de la surface enrésinée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Département de la Gironde est propriétaire d'un peu plus d'une douzaine d'hectares (12ha38a62ca) sur les communes de Saint-Sauveur et Saint-Laurent-Médoc qui constituent l'ENS Station Botanique à Bruyère de l'Ouest. Ce site a été acquis par le Département entre 1991 et 1992 dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Un premier plan de gestion adapté aux problématiques conservatoires des plantes protégées, en prenant en compte l'ensemble des activités et usages pratiqués sur le site a été réalisé en 2016. Une des fiches action (de priorité 1) de ce plan de gestion prévoit la restauration de la lande par réduction de la surface enrésinée. En effet, les pins maritimes par le couvert qu'ils forment prive la Bruyère de l'Ouest, espèce à forte valeur patrimoniale de l'accès à lumière nécessaire à son développement et par leur besoin en eau participent à l'assèchement de cette zone de lande, dont le caractère humide est également essentiel. La nature du projet est donc de procéder à la coupe et à l'exportation des pins maritimes sur ce site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est un objectif de restauration écologique, puisqu'il s'agit de restaurer la lande à Bruyère de l'Ouest par réduction de la surface enrésinée. En effet, le Pin maritime a colonisé l'ensemble du site au détriment de la lande et de la Bruyère de l'Ouest. L'origine de la présence du Pin sur ce site est artificielle. Celui-ci aurait fait l'objet de plantations de pins d'origine portugaise qui auraient en partie dépérit lors des gels de 1985 (pins beaucoup plus sensibles au froid que l'origine Landaise), conduisant ainsi à un boisement hétérogène, jeune et peu dense.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés selon les principes et la méthodologie décrite dans la fiche action du plan de gestion évoquée en 4.1 et relative à cette opération (fiche action fournie en annexe cf 8.2). Il s'agit notamment d'identifier les secteurs à préserver, de définir les zones de circulations pour le débardage des bois, et d'assurer la préservation des feuillus (en majorité des Chênes pédonculés). En outre, la période préconisée pour réaliser ces travaux est l'automne (Septembre/Octobre/Novembre) à la fois pour préserver la nidification de l'avifaune et aussi pour éviter un impact trop important sur ces terrains humides. Des échanges sur site avec l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) sur la base de cette fiche action ont permis de confirmer ces modalités d'intervention.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque l'exploitation forestière aura eu lieu et que le caractère de lande aura été retrouvé, l'objectif sera de gérer cette lande au vu des enjeux floristiques et faunistiques, avec une attention particulière pour la Bruyère de l'Ouest, espèce pour laquelle ce site à fait l'objet d'un protection foncière lors de son acquisition par le Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative d'autorisation à laquelle est soumise le projet est une demande d'autorisation de défrichement, dans la mesure où la coupe envisagée, pour la restauration de la lande à Bruyère de l'Ouest a pour conséquence un changement de destination forestière des parcelles concernées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le site s'étend sur 10 parcelles pour une superficie de 12ha38a62ca. L'exploitation forestière est envisagée sur 9 parcelles (St-Laurent-Médoc AP166, 168, 169, 171 et St-Sauveur AW 292, 293, 343, 344, 345) situées à l'ouest de la départementale D1215 soit 12ha08a70ca, la parcelle (St-Sauveur AW342) située à l'est de la route départementale n'est pas concernée car non-boisée.	12ha08a70ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saint-Laurent-Médoc lieu-dit
Ardounat parcelles AP166, 168, 169,
171 et Saint Sauveur lieu-dit La
Colonie parcelles AW 292, 293, 343,
344, 345.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 5 1' 9 " 82 Lat. 45 ° 11' 11" 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I - 720012950 - Zone Humide de Saint-Laurent-Médoc
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité : - 4.5 km du site Natura 2000 Estuaire de la Gironde - 5.5 km du site Natura 2000 Marais du Haut Médoc
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Changement de la vocation forestière pour restaurer de la lande
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus d'exploitation forestière à terme puisque l'objectif est de restaurer de la lande et assurer le maintien, voir le développement de la Bruyère de l'Ouest.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet de restauration écologique d'une zone de lande humide et de préservation d'une espèce floristique patrimoniale, la Bruyère de l'Ouest aujourd'hui menacée par la présence de pins maritimes. Les pins maritimes concurrencent la Bruyère de l'Ouest dans son accès à la lumière (couvert végétal) et modifient par leur besoin en eau le caractère humide de la lande. Ce projet de restauration écologique devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale, car c'est bien les enjeux environnementaux qui conduisent aujourd'hui à décliner une action de gestion faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Fiche action "Restauration de la lande par réduction de la surface enrésinée" extraite du Plan de Gestion de l'ENS Station botanique à Bruyère méditerranéenne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



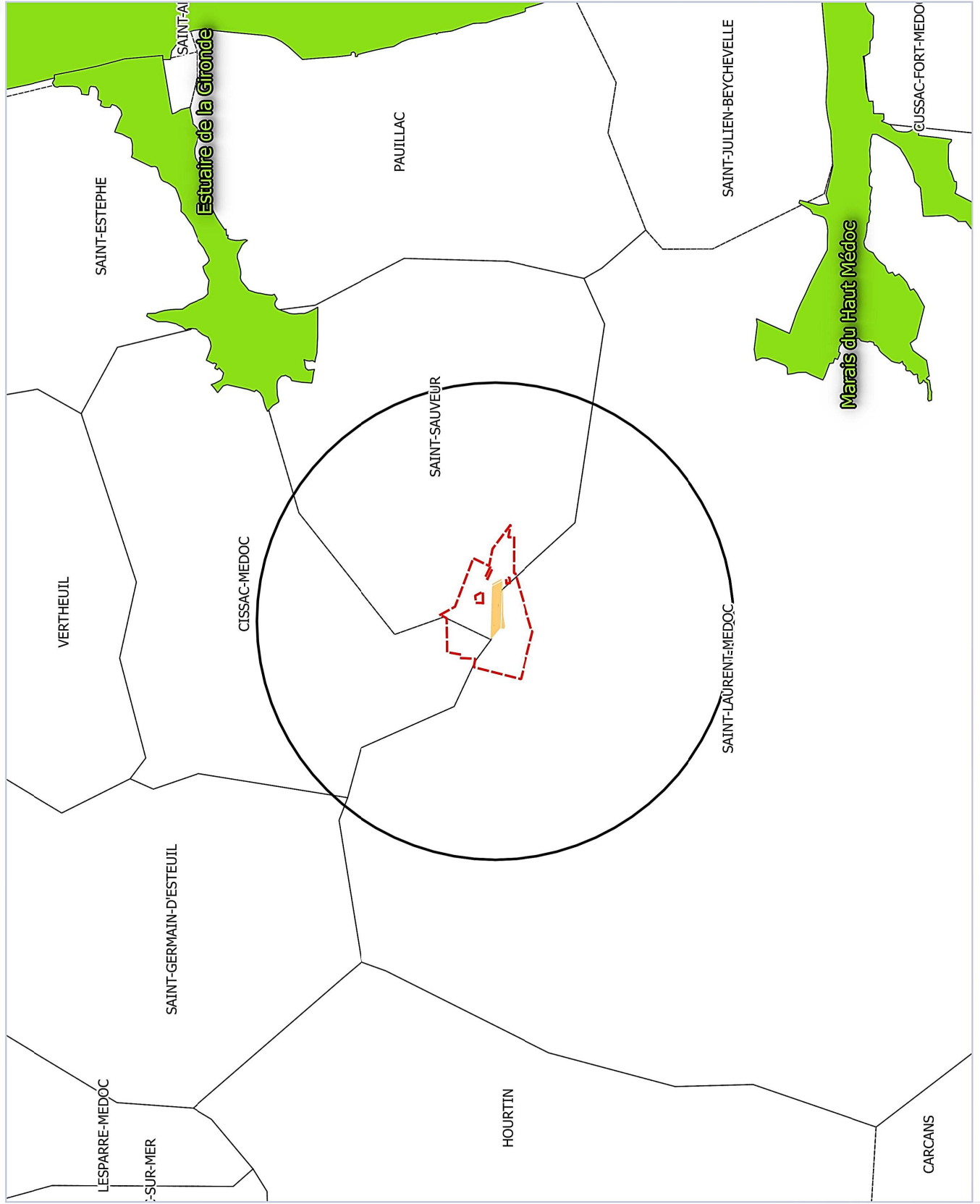
Fait à BORDEAUX

le, 28 JAN. 2021





Signature

Pour le Président du Conseil départemental
par délégation,
La Direction de l'Environnement


Florence ARPIN-GARCIA



Légende

-  Périmètre d'étude
-  Périmètre 5km
-  ENS Station botanique
-  ZSC Natura 2000




Sources : DREAL Aquitaine, CD93



TU01	RESTAURATION DE LA LANDE PAR RÉDUCTION DE LA SURFACE ENRÉSINÉE			1
Travaux/Entretien	Accompagnement/animation	Connaissance/Veille	Sensibilisation/Police	

MESURES EN LIEN

SE01	<i>Gestion patrimoniale de la lande à Bruyère de l'ouest</i>
SE02	<i>Inventaires ponctuels de la faune protégée et remarquable</i>
TE01	<i>Suivi régulier de la répartition des habitats naturels et de la flore protégée pour adapter la gestion</i>

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	CIBLES	OPÉRATEUR
A.1) Améliorer et adapter les pratiques de gestion	 Milieu naturel	Choisi par marché public : compétence d'intervention en exploitation du bois

DESCRIPTION ET DÉTAILS TECHNIQUES

Le Pin maritime colonise l'ensemble du site et apparait soit de manières éparses soit au niveau de formations légèrement denses. La régénération s'observe ponctuellement avec la présence de plants juvéniles. L'origine de la présence du Pin est artificielle et il semblerait aussi que la parcelle ENS aurait été concernée par des dépérissements de pins d'origine portugaise lors des gels de 1985 (pins nettement plus sensible au froid que l'origine landaise) et peut être ensemencée ensuite sans réelle réussite.

L'extension du Pin sur le site n'est pas souhaitable puisqu'il se développe au détriment des landes et de la Bruyère de l'ouest. Au contraire, il est plus intéressant dans un souci de conservation de cette espèce d'éclaircir des zones enrésinées pour favoriser une régénération naturelle de la lande et s'attendre à voir la Bruyère de l'ouest progresser dans ces nouvelles zones restaurées.

Une coupe d'éclaircie de résineux est donc envisagée dans les secteurs à l'est où la Bruyère n'est pas recensée. En effet, les engins d'exploitation sont généralement lourds et le tassement du sol n'est pas à négliger. Il faut alors privilégier dans ce cas les engins légers.

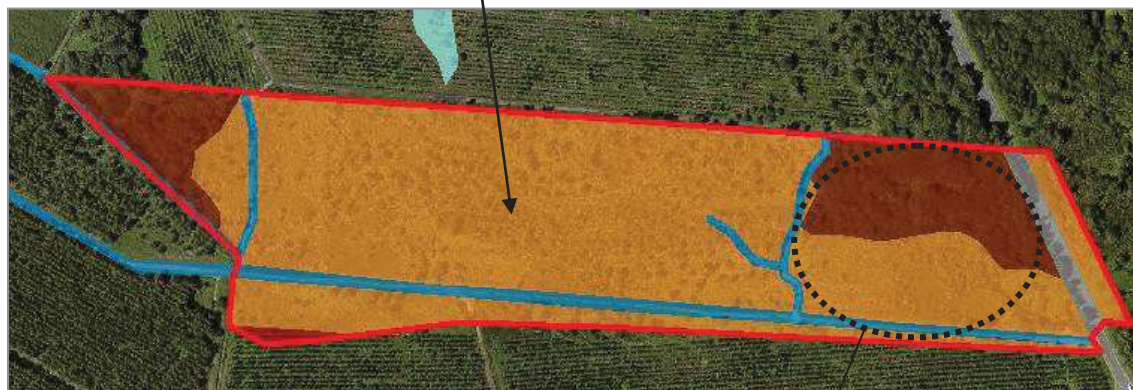
Les arbres à couper seront marqués, clairement identifiés avant l'opération (à la hache ou avec de la peinture) en fonction de l'intérêt à les abattre pour en dégager une surface cohérente de landes. L'arbre sur pied est coupé à l'aide d'une tronçonneuse dans les zones où les interventions sont plus limitées, notamment dans les zones de landes où la Bruyère est observée. Une abatteuse sera déployée sur la zone à l'est où la productivité est plus importante et où la Bruyère n'est pas observée. Les arbres seront débardés vers la piste forestière en prenant soin de ne pas endommager le milieu environnant puis destinés à la trituration.

Compte tenu de la nature humide des terrains et des enjeux écologiques, il convient d'éviter des interventions trop tardives, aussi une exploitation à l'automne devrait limiter l'impact du passage des engins. Par la suite, ces nouvelles zones gagnées sur la pinède seront entretenues de la même façon que les landes environnantes (cf. TE01) et le suivi permettra de conclure sur l'efficacité de l'opération et l'intérêt de sa reconduction (cf. SE01 et SE02).



Un conseiller sylvicole pourra être sollicité pour guider le gestionnaire dans la démarche et réaliser les estimations avant de solliciter un exploitant. De plus cette action ne devrait pas entraîner la coupe de spécimens de la Bruyère de l'ouest, mais le cas échéant une demande de dérogation exceptionnelle devra être formulée auprès du Préfet de département (cf. TE01).

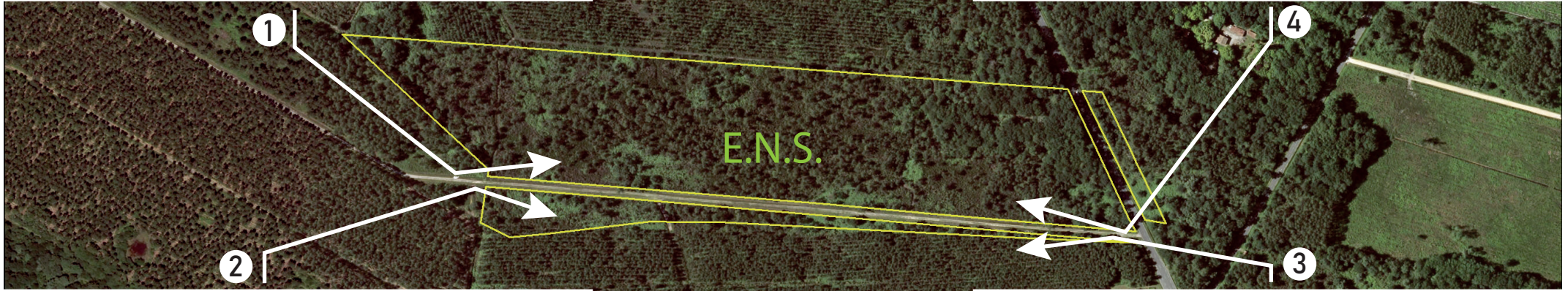
LOCALISATION

Interventions possibles sur certains sujets résineux si nécessaire pour dégager la lande



Pinède homogène ou en mosaïque où la Bruyère de l'Ouest n'est pas observée

 CALENDRIER DES OPÉRATIONS													
		2016			2017		2018			2019		2020	
<i>Coupes d'éclaircies</i>					x		En fonction des suivis (cf. SE01)						
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
											/	/	/
PARTENAIRES TECHNIQUES POSSIBLES					ÉVALUATION ET SUIVI								
-ONF -Mairie de St-Sauveur -Mairie de St-Laurent-Médoc					-Cahier d'enregistrement des pratiques (date et localisation des interventions) -Relevés naturalistes (cf. SE01 et SE02)								
ÉLÉMENTS DE COÛT (HORS TAXE) SUR 5 ANS													
Coupes d'éclaircies		<i>Marquage, abattage, débardage...</i>										À définir avec conseiller sylvicole	



Station botanique St-Laurent-Médoc, St-Sauveur

□ Station de bruyère
de l'Ouest

